

**Check-list des pièces nécessaires à l'examen des dossiers par le jury régional**  
Éléments obligatoires à présenter par le centre à la commission avant l'étude des dossiers,  
puis à conserver par le président de jury

**Centre de formation :** .....  
Diplôme : .....

**Pour l'agrément des épreuves :**

- Dossier d'habilitation et la notification d'habilitation par la DRAAF
- Fiches agrément du jury n-1
- Dossier d'agrément conforme aux attendus (protocole d'évaluation, présentation situation / épreuves, sujets et grilles) en trois exemplaires minimum.
- Toutes les situations d'évaluation du diplôme pour le dispositif (session) présenté à l'agrément
- Dans le cadre d'une nouvelle UCARE : son référentiel complet

**Pour la validation des résultats :**

- PV de l'agrément de la session qui est proposé à la validation
- Tableau récapitulatif des candidats par diplôme extrait d'INDEXA2 UC (édition 230) signée du directeur de centre ;
- Annexe 4 grilles d'évaluation de chaque épreuve complétée pour chaque candidat
- Annexe 5 : tableau récapitulatif de l'ensemble des résultats par candidat, dument complété
- Support réalisé par le stagiaire ou l'apprenti dans le cadre de la réalisation de l'épreuve (ou des éléments justificatifs : textes, photos, fiche d'observation, d'appréciation de travaux ou de tâches complétée.
- PV de passage de l'épreuve
- Pour les résultats soumis à examen du jury : il est préconiser de présenter les éléments justificatifs de maîtrise de la capacité à valider (outils de liaison, fiches de visites, argumentaire écrit de l'équipe pédagogique ou de l'entreprise, résultats aux évaluations formatives, etc...)

**En cas d'absence d'un des éléments, l'examen du dossier peut être reporté.**

Examiné en commission : OUI NON  
Fait à .....le .....

**Le(a) président(e) de jury :**